

FNSEA : les distributeurs « trichent »

© 20/12/2017 |  Terre-net Média

Les négociations commerciales annuelles entre distributeurs et industriels de l'agroalimentaire « se passent mal », car les enseignes de distribution « trichent », a dénoncé mercredi la présidente du premier syndicat agricole FNSEA à la veille de la clôture des Etats généraux de l'alimentation.

« Des **baisses de prix** comprises entre - 2 et - 10 % sont imposées aux industriels qui ont transformé nos produits », et qui se répercutent sur les agriculteurs-producteurs, alors que **les distributeurs avaient signé « la main sur le cœur » une « charte d'engagement »** dans le cadre des **Etats généraux de l'alimentation**, qui n'est « pas du tout respectée », a dit Christiane Lambert sur BFMTV et RMC.

« C'est le contraire de ce qu'ont dit les Etats généraux de l'alimentation », et le président de la République **dans son discours du 11 octobre à Rungis**, a souligné la responsable syndicale, qui souhaite voir Emmanuel Macron « taper du poing sur la table » vis-à-vis de la distribution, avant l'adoption attendue début 2018 d'une loi pour protéger les producteurs de **la guerre des prix** de la grande distribution. « La loi est quasi-prête », a-t-elle dit, elle doit être proposée « début janvier ».

« Nous avons eu connaissance des premiers articles » a-t-elle ajouté, en se déclarant favorable à l'utilisation des « ordonnances » pour gagner du temps, ainsi que l'a annoncé Emmanuel Macron en octobre. « Mais il faudra quand même trois ou quatre mois », a-t-elle prévenu.

Un texte en préparation

Selon le Figaro de mercredi, le texte de loi en préparation, qui doit encore être arbitré à Matignon, prévoirait **un relèvement de 10 % du seuil de revente à perte (SRP)** sur tous les produits alimentaires. Il envisagerait aussi un encadrement des promotions qui seraient limitées « à 34 % du prix de vente et à 25 % des volumes », selon le quotidien.

Ces mesures, craintes par la distribution et certaines associations de consommateurs qui redoutent **des hausses générales de prix**, pourraient être expérimentées pendant deux ans pour évaluer leur impact sur la filière agroalimentaire, selon le quotidien.

Interrogé, le ministère de l'agriculture a confirmé à l'AFP que le texte de loi est bien « en préparation » et qu'il porte notamment sur ces deux aspects, mais a souligné que les arbitrages sur les pourcentages et les seuils « ne sont pas rendus ». « Il y a une grosse bataille en cours », a indiqué une source proche du dossier, « tous les scénarios sont testés ».

Même prudence quant à la date de présentation de la loi, le « début janvier » de Christiane Lambert paraissant « trop rapide », d'autant que pour un recours aux ordonnances, il faut « d'abord » prévoir une loi d'habilitation, a souligné la même source.

Les Etats généraux de l'alimentation lancés en juillet ont été promis par Emmanuel Macron aux agriculteurs en pleine crise, durant sa campagne **présidentielle**, afin qu'ils puissent espérer de nouveau gagner leur vie avec leur production.

La clôture des Etats généraux jeudi par le **Premier ministre** Edouard Philippe est censée permettre l'annonce du texte de loi, ainsi que d'autres mesures environnementales ou de santé liés à la production alimentaire en France.